

sujet. Ayant appris l'existence de Félix de Valois, elle lui fit part, après bien des doutes et des hésitations, des communications qu'elle avait reçues d'en haut. Une correspondance s'établit entre eux. Le prêtre, de son côté, avait été instruit, dès son enfance, par des avertissements mystérieux de saint Louis, de sa qualité et de ses droits ; mais, ballotté dans une existence des plus dures et des plus malheureuses, il avait perdu conscience de la destinée qui lui avait été jadis montrée. Et lorsqu'en 1905 il reçut l'appel de la religieuse qui disait lui écrire de la part de Dieu, il résista longtemps, refusant de croire à la légitimité de ses droits, comme à l'autorité de sa mission.

Il y eut longue lutte de part et d'autre. Ce n'est qu'à la fin que Félix de Valois se rendit et accepta la charge qui lui était imposée. Le message céleste le proclamait le roi du Sacré-Cœur. Le divin Maître, le reconnaissant pour le « Roi légitime », lui demandait de reconnaître, à son tour, ses droits souverains sur la France, de couronner sa statue de la chapelle réparatrice de la communauté des P. de L., dédiée au Sacré-Cœur. La voix d'en-haut ajoutait : « Quand même il n'arriverait pas à se faire reconnaître, il serait toujours vrai qu'étant de droit possesseur du domaine royal, il a seul qualité pour l'offrir et le consacrer à Dieu... Il le peut même plus excellemment, étant à la fois Roi et Prêtre. De plus, étant convaincu de son droit réel au trône, il fera par la consécration de la France au Cœur de Jésus un acte vraiment royal, donc d'une puissance spéciale pour réparer, pour demander, pour obtenir et pour avoir lui-même la grâce d'être, un jour, le Lieutenant de Dieu, le Sergent de mon Vicaire le Souverain Pontife, pour refaire, en travaillant sous sa direction, une France toute restaurée selon l'esprit de l'Évangile, par l'accord des lois humaines avec la Loi divine. »

Après six mois de réflexions et de prières, Henry de Valois, appelé par les voix « Henry Sauveur », accomplissait, en présence de quelques témoins, dans la chapelle indiquée, le vœu exprimé par le Sacré-Cœur de Jésus qui lui en témoigna sa satisfaction, cet acte de consécration et d'amende honorable pour les crimes nationaux devant attirer sur la France la miséricorde divine.